

BUDGET 2022

Le budget primitif de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud a été adopté par les élus communautaires le 7 avril dernier.

Compte tenu de la grave crise sanitaire qui nous affecte encore, l'élaboration de ce budget a été particulièrement difficile à équilibrer pour des raisons diverses :

- crise économique liée à la crise sanitaire ;
- suppression de la taxe d'habitation non compensée intégralement par l'État contrairement aux promesses ;
- diminution des aides de l'État et tout particulièrement, de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) ;
- nouvelles charges imposées arbitrairement par l'État, comme la gestion des eaux pluviales ;

- forte inflation à prévoir pour 2022 « entre 4 et 5 % » ;

- augmentation de la valeur du point d'indice de nos personnels annoncée pour l'été prochain.

Les élus et les services communautaires ont réalisé des efforts dans leurs compétences respectives pour compenser les manques de recettes et les nouvelles charges par des économies sur les dépenses liées au fonctionnement général de l'Agglomération. Malheureusement, afin de ne pas remettre en cause les services à la population, la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud n'a pas eu d'autre choix que de créer, à son grand regret, une taxe foncière à hauteur de 2 points. Cet effort va permettre

de maintenir une capacité d'auto-financement tout juste suffisante pour assurer un fonctionnement normal des services de la Communauté d'Agglomération.

L'équilibre ainsi trouvé du budget primitif 2022, deuxième budget de la nouvelle mandature, permettra d'engager dans les années à venir un ambitieux programme d'investissements permettant d'accroître l'attractivité de notre territoire et de répondre aux attentes de nos concitoyens.



Bernard DELVERT
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération en charge des finances et de l'administration générale.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 100 EUROS

